

REGLEMENT VIDE-GRENIER LEVIGNAC 31530

1. Le Comité des Fêtes de Lévigac organise le **Dimanche 25 Mai 2025** une journée VIDE-GRENIERS, de **09h00 à 17h00 dans les rues du village**.
2. Cette journée est ouverte aux particuliers.
Nous accueillerons les exposants de 07h00 à 8h30 par l'avenue de la Save. Les véhicules devront être retirés des lieux d'exposition à 9h00 au plus tard.
3. Le Comité se réserve l'exclusivité des stands de boissons et de restauration.
4. **Le droit de place est fixé à 3 € le mètre linéaire; soit 9€ par emplacement (1 emplacement = 3 mètres).**
5. Les emplacements seront attribués par le Comité des Fêtes et ne pourront pas être contestés. Seul l'organisateur est habilité à faire des modifications si nécessaire. Il se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation.
6. Le Comité des Fêtes se réserve la possibilité de modifier les emplacements réservés en ligne comme indiqué par l'article 5 et ce même si la réservation a été validée.
7. Une fois la demande de réservation effectuée, **un délai de quatre jours** est laissé pour fournir les données personnelles, cocher les cases de déclaration sur l'honneur et de lecture du présent règlement sur le site internet. Passé ce délai, le Comité des Fêtes se devra d'annuler les inscriptions non conformes.
8. Les réservations seront closes le **Dimanche 25 Mai 2025**. Cependant, elles pourront être honorées jusqu'au dernier moment dans la mesure d'emplacements restant disponibles.
9. La participation des particuliers est limitée à deux ventes au déballage par an et par personne en France. (Article R321-9 du Code pénal)
10. Avant installation, l'exposant devra avoir rempli la fiche d'inscription, en version papier et signé l'attestation sur l'honneur ou en version électronique sur le site de réservation et devra avoir acquitté son droit de place.
11. En raison des frais engagés par l'organisation, aucun remboursement ne sera possible, ni en cas de désistement, ni en cas d'intempéries.
12. L'exposition et la vente des objets et marchandises de l'exposant se font sous sa responsabilité. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols ou détériorations.
13. Lors de son départ, l'exposant doit laisser son emplacement propre et libre de tout dépôt. **Les affaires non remportées devront être déposées dans les poubelles vertes ou bleues (pour les cartons) disponibles et non laissées devant les habitations.**
14. La présence à cette journée implique l'application du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Les règles sanitaires du moment devront être respectées.

Le bureau du Comité des Fêtes de Lévigac

LEVIGNAC : Vide-Grenier
Dimanche 25 Mai 2025
09h00 – 17h00



Nous accueillons chaque Exposant à partir de 07h00 et jusqu'à 8h30 place du moulin (en bas du boulevard de Save, direction le stade)
Suite à réception du dossier d'inscription, Le Comité des Fêtes affecte un numéro d'emplacement à chaque Exposant qui en prendra possession quelle que soit son heure d'arrivée.

Inscription

Emplacement de 3 mètres

Tarif = 9 € l'emplacement

Pas de limitation sur le nombre d'emplacements

Renseigner et Signer la fiche d'Attestation-Inscription et joindre :

La photocopie recto/verso de votre carte d'identité valide.

Votre règlement par chèque à l'ordre du « Comité des fêtes de Lévignac » ou en espèces.

FERMETURE DES INSCRIPTIONS LE VENDREDI 23 MAI

L'inscription est également possible sur <http://vg.cdf-levignac.fr>

L'inscription sur le site internet permet de choisir son emplacement et d'effectuer un paiement par carte bancaire pour une réservation immédiate.

Adresser votre dossier par courrier à :

Comité des Fêtes - Mairie de Lévignac - 31530 Lévignac

ou le déposer à la Mairie de Lévignac.

Pour recevoir une confirmation d'inscription, mentionnez le dans la zone commentaires de la fiche d'inscription et joignez une enveloppe timbrée à votre adresse.

Pour tout renseignement :

Tél : 06 45 01 35 22

email : vg@cdf-levignac.fr

La fiche d'inscription et le règlement sont consultables sur le site

<http://vg.cdf-levignac.fr>

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIER

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél :

Email :

Titulaire de la pièce d'identité (photocopie obligatoire recto/verso) :

N°:

Délivrée le : Par :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)

- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : le :

Signature :

Emplacement de 3 mètres

Tarif = 9 € l'emplacement

Pas de limitation sur le nombre d'emplacements

Nombre d'emplacement (de 3 mètres) _____ x 9 €

Règlement de _____ Euros

en espèces

par chèque à l'ordre du « Comité des Fêtes de Lévignac »

Commentaires :

Cette attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour être remise au Maire de la Commune d'organisation.